



LIVRET D'ACCUEIL

CHIRURGIE PÉDIATRIQUE

CONSULTATIONS
ET UNITÉ D'HOSPITALISATION



PÔLE FEMME-ENFANT

SERVICE DE CHIRURGIE PÉDIATRIQUE • CONSULTATIONS ET UNITÉ D'HOSPITALISATION



Informations pratiques

Pour joindre l'unité de consultations

02 99 26 59 30.

L'unité se situe au rez-de-chaussée de l'hôpital Sud

Accueil de 8h30 à 17h00

Pour joindre l'unité d'hospitalisation

L'unité se situe au 6^e étage de l'hôpital Sud

02 99 28 43 21
puis demander l'unité de soins continus (USC) pour le secteur 1

02 99 26 59 33
pour le secteur 2

02 99 26 59 53
pour le secteur 3

Comment venir ?

Métro : ligne A direction La Poterie, station Le Blossne

Bus : ligne 13

Voiture : 16, boulevard de Bulgarie - 35203 Rennes



BIENVENUE AU CHU DE RENNES

Votre enfant va être pris en charge dans le service de chirurgie pédiatrique du CHU de Rennes qui accueille les enfants jusqu'à leurs 18 ans. Ce livret contient les informations destinées à faciliter le parcours de soins de votre enfant. L'équipe interdisciplinaire et les professionnels du service se tiennent à votre disposition pour répondre à vos questions.

L'unité de consultations se compose de :

- La consultation de chirurgie pédiatrique avec des chirurgiens spécialisés : chirurgie viscérale et digestive, urologie, orthopédie, traumatologie, neurochirurgie, chirurgie réparatrice. Les consultations d'ophtalmologie, d'ORL et d'odontologie ont lieu sur le site de Pontchaillou ;
- La consultation d'anesthésie pédiatrique ;
- Les soins externes pour lesquels des puéricultrices prendront votre enfant en charge pour des pansements et bilans pré ou post-intervention.

Le service de chirurgie pédiatrique possède deux secrétariats situés au niveau des consultations au rez-de-chaussée et au niveau de l'unité d'hospitalisation au 6^e étage.

L'unité d'hospitalisation se compose d'une unité de 16 lits d'hospitalisation conventionnelle et de 5 lits de surveillance continue.





1

LA PRISE EN CHARGE DE VOTRE ENFANT

La prise en charge de votre enfant commence dès la consultation avec le chirurgien qui vous informe sur les modalités de l'intervention. Une consultation avec le médecin anesthésiste est également programmée. Lors de ces consultations, la présence de l'enfant et d'au moins un parents détenteur de l'autorité parentale est requise.

Une fois la décision de l'acte chirurgical prise, lors de la consultation médicale, une convocation vous est remise.

Les pièces nécessaires pour le dossier

- Une pièce d'identité (carte d'identité, passeport ou livret de famille).
- La carte vitale ou attestation d'assurance maladie en cours de validité.
- La carte de mutuelle ou attestation de prise en charge ou la décision de notification de CMU.

Une équipe pluri-professionnelle accompagnera votre enfant tout au long du séjour : personnel médical (chirurgien, anesthésiste, internes et étudiants en médecine), et non médical (cadre infirmier, infirmières et infirmières puéricultrices, auxiliaires de puériculture, kinésithérapeutes, étudiants auxiliaires de puériculture, infirmiers, kinésithérapeutes, psychomotricienne, diététicienne,). Une psychologue intervient deux fois par semaine dans l'unité ainsi qu'une assistante sociale qui peut être jointe lors du séjour.

La veille de l'intervention

Les horaires d'arrivée dans le service

Votre enfant va être hospitalisé dans le service de chirurgie pédiatrique. Lors de la consultation d'anesthésie, un horaire d'arrivée dans le service vous sera donné tout en vous indiquant que cet horaire peut évoluer.

En effet, les horaires des interventions au bloc opératoire sont susceptibles d'être modifiés jusqu'au dernier moment, car il est parfois nécessaire d'intercaler des interventions urgentes parmi





Informations

Nous vous invitons à contacter le service de chirurgie pédiatrique la veille de l'intervention, à partir de 19 h, afin de confirmer votre heure d'arrivée aux numéros suivants :
02 99 26 59 33
ou 02 99 26 59 53.

les interventions programmées. Par ailleurs, certaines interventions doivent impérativement être réalisées tôt le matin pour des raisons médicales, alors que d'autres peuvent être programmées l'après-midi.

La préparation avant l'intervention : conseils d'hygiène

corporelle

Toute intervention chirurgicale comporte un risque infectieux. Vous aussi pouvez nous aider à prévenir ce risque chez votre enfant. Nous avons besoin de votre implication car de nombreuses infections sont liées aux bactéries de la peau.

Les jours qui précèdent l'intervention, vous devez :

- vérifier le cuir chevelu de votre enfant et appliquer un traitement anti poux si besoin ;
- vérifier l'état cutané, notamment en cas d'acné. Il faut consulter votre médecin traitant pour avoir un avis et mettre en place des soins. L'intervention peut être reportée si l'état cutané n'est pas satisfaisant ;
- couper les ongles courts, enlever le vernis à ongle, les bijoux, les piercings et leurs prothèses. Faux ongles, tatouage non permanent, etc. seront à retirer plusieurs jours avant l'hospitalisation ;
- signaler toute infection de votre enfant (ORL, cutanée, urinaire).

Dès la toute première consultation, procurez-vous auprès de votre pharmacien un savon doux stérile recommandé en phase pré-opératoire (type Solvirex® ou Cicaplast lavant selon le protocole prescrit par le chirurgien. Une ordonnance vous sera alors remise).

Le jour de l'intervention

Jeûne

Le jour de l'intervention, votre enfant devra être strictement à jeun.

- **Pour les enfants opérés avant 14 h :**
 - Pour les enfants qui ont une alimentation solide ou du lait artificiel au biberon : à partir de 2h du matin. Les liquides clairs (eau et jus de fruit sans pulpe) sont autorisés jusqu'à 1 heure avant d'entrer à l'hôpital,
 - Pour les enfants avec allaitement maternel : dernier allaitement à 4 heures du matin, l'eau sucrée est autorisée jusqu'à 1 heure avant d'entrer à l'hôpital ;



- **Pour les enfants opérés après 14 h :**

- Pour les enfants qui ont une alimentation solide ou du lait artificiel au biberon : à partir de 8h du matin. Les liquides clairs (eau et jus de fruit sans pulpe) sont autorisés jusqu'à 1 heure avant d'entrer à l'hôpital,
- Pour les enfants avec allaitement maternel : dernier allaitement à 10 heures du matin, l'eau sucrée est autorisée jusqu'à 1 heure avant d'entrer à l'hôpital.

Vous devrez **obligatoirement rapporter** le jour de l'hospitalisation **la feuille signée validant le jeûne et le respect des consignes d'hygiène** (en annexe à la fin de ce livret : "Recommandations dans le cadre d'une intervention programmée").

La douche pré-opératoire

La douche vise à éliminer les micro-organismes potentiellement pathogènes présents sur la peau ou le cuir chevelu avant l'opération. La bonne réalisation de cette douche est nécessaire pour la sécurité et la qualité des soins.

La douche ou le bain sont à prendre **la veille au soir et le matin** pour les opérations de neurochirurgie et les opérations du rachis. Pour toutes autres interventions, la douche ou le bain sont à prendre juste avant de venir à l'hôpital.

La douche ou le bain associés à un shampoing sont indispensables.

Pour réaliser ce soin d'hygiène, vous devez utiliser un savon liquide neutre, unidose ou ouvert uniquement pour cette douche (type Solvirex® ou Cicaplast lavant délivré en pharmacie). Si vous n'en avez pas, utilisez un gel douche classique neuf à ouvrir pour ce soin (pas de gel douche déjà ouvert). Selon le type d'intervention, un savon particulier pourra vous être prescrit par le chirurgien au moment de la consultation pré-opératoire.

Essuyez votre enfant avec une serviette propre (non utilisée auparavant). Pensez également au brossage des dents. Mettez un pyjama ou des vêtements propres à votre enfant.

L'hygiène de votre enfant sera contrôlée par le personnel soignant avant son départ au bloc opératoire. **En cas de défaut d'hygiène, l'intervention est susceptible d'être retardée ou reportée.**

Admission dans le service

Documents à apporter :

- Le carnet de santé de votre enfant ;
- L'autorisation de soins et d'opérer qui doit être signée impérativement par les deux parents ;
- Le document de mise à jeun et du respect des consignes d'hygiène signé ;
- Les résultats des examens réalisés à l'extérieur s'il y a lieu.



Les affaires personnelles de votre enfant

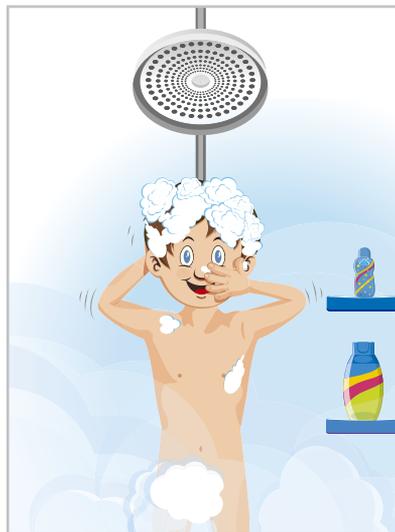
- sa trousse de toilette (brosse à dents, dentifrice, gel douche et peigne) ;
- ses chaussons ;
- son objet préféré, doudou ;
- ses moyens de distractions (musique, livres, jeux) notés à son nom ;
- son verre ou son biberon et tétine ;
- ses vêtements ;
- son traitement personnel s'il ne peut être substitué ;
- le matériel pour son traitement ou appareillage (canule, babyhaler...).



1 Tu te mouilles le corps et les cheveux.



2 Tu commences par les cheveux avec le savon neutre neuf ou le savon liquide prescrit à la consultation.



3 Tu laves ton visage, le cou, les oreilles.



4 Tu fais mousser le savon sur tout le corps.

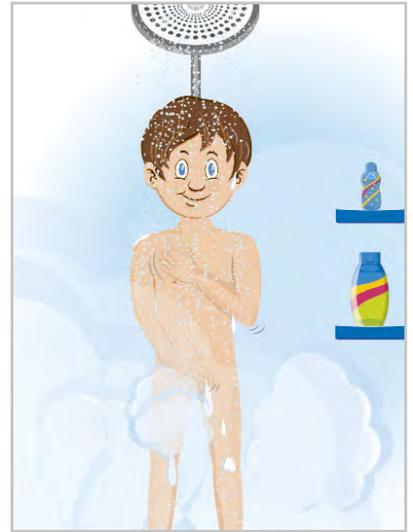




5 Tu insistes sous les bras, le nombril et les pieds.



6 Tu laves le devant puis les fesses.



7 Tu rinces puis tu te sèches avec une serviette propre.



8 N'oublie pas le brossage des dents.



9 Tu mets un pyjama ou des vêtements propres.

Attention

Pour chaque lavage, utiliser :

- 10 ml pour la tête et les cheveux (10 ml = le creux d'une main) ;
- 10 ml pour le haut du corps ;
- 10 ml pour le bas du corps.

Maman et Papa devront vérifier que la douche est bien prise avant de venir à l'hôpital.





Hébergement

Différentes possibilités d'hébergement existent pour rester proche de votre enfant :

- En centre-ville, accessible rapidement par le métro : hébergement dans le foyer d'accueil "Les Ajoncs" – 10, rue Gaston Tardif - 35000 Rennes – Tél. : 02 99 31 46 91 ;
- À proximité de l'hôpital, selon les places disponibles : "La maison des parents" – Renseignements auprès du service. À noter que la réservation est à effectuer par les parents ;
- Dans le service : en chambre seule ou double, un seul accompagnant majeur est autorisé à rester auprès de l'enfant, en fonction de l'activité.

Nous demandons aux accompagnants de ranger sommairement la chambre, plier le lit, pour 7 h30 avant la visite du médecin. Ceci facilite les soins, la continuité du service et le travail du personnel, plus particulièrement dans les chambres doubles.

Sont à votre disposition :

- Un salon des parents "la parent'aise", avec micro-ondes et casiers réfrigérés, situé dans le hall de l'hôpital Sud (renseignements auprès du service) ;
- Un four micro-ondes au niveau du service ;
- Une douche à l'entrée du service. Nous vous demandons de laisser les lieux propres, de rincer le bac de douche après utilisation. Vous devez apporter votre propre linge et nécessaire de toilette.

Dans l'hôpital, vous trouverez une cafétéria au rez-de-chaussée. Il n'y a pas de repas accompagnants servis dans l'unité.

Visites

Il n'y a **pas de limitations de visite ou d'horaires pour les parents**. Le reste des visites peut avoir lieu de **15 h à 19 h**. Le nombre de personnes est **limité à 3 maximum** (parents inclus). Les visites dans l'unité sont **interdites aux enfants de moins de 15 ans** (des conditions exceptionnelles de visite peuvent être validées avec l'équipe pour la fratrie).





Le bruit est une source de fatigue pour l'enfant et son voisin.

Nous vous demandons de ne pas apporter de repas de l'extérieur pour votre enfant pour des raisons de sécurité alimentaire. Il vous est recommandé de ne pas donner à boire ni à manger à votre enfant ou à ses voisins sans avis préalable de l'infirmière puéricultrice présente.

Le service ne dispose pas de réfrigérateur pour les familles. Pour des raisons de sécurité alimentaire, nous vous demandons de ne pas garder dans votre chambre de denrées périssables qui nécessitent d'être mises au frais.

Activités dans le service

Nous mettons à votre disposition une salle de détente réservée aux enfants et à leurs parents.

Des personnes bénévoles interviennent dans le service. Elles s'occupent de l'animation et des loisirs (les "Blouses Roses", clowns) et de la sonothèque-bibliothèque située au rez-de-jardin.

Merci de respecter l'environnement (chambres, salle de jeux) et les jouets mis à votre disposition. Nous vous demandons de les laisser sur place au départ de votre enfant.



Téléphone - Télévision

L'utilisation des téléphones portables, télévision, tablette, ordinateurs portable est tolérée. Leur utilisation doit restée discrète pour **préserver le repos des enfants**. Nous vous demandons de suspendre rapidement votre conversation téléphonique au passage des soignants.

Information sur l'état de santé de votre enfant

Chaque matin, à partir de 8 h, l'équipe médico-chirurgicale vient examiner les enfants et organise les sorties éventuelles. Un médecin-anesthésiste fait une visite en milieu de matinée (il ne décide pas de la sortie). Les chirurgiens font leur visite en fin d'après-midi dans le service.

Tenus par le secret professionnel, les renseignements concernant l'état de santé d'un enfant ne sont pas donnés par téléphone. Nous attendrons votre venue.

3

LA SORTIE

N'oubliez pas de remettre à l'interne, lors de la sortie, **le carnet de santé** de votre enfant pour qu'il soit rempli. La sortie doit être faite par les parents eux-mêmes, ou par une personne disposant d'une procuration signée par les parents.





CHARTRE EUROPÉENNE DE L'ENFANT HOSPITALISÉ

Cette charte résume et réaffirme les droits des enfants hospitalisés.

- 1 L'admission à l'hôpital d'un enfant ne doit être réalisée que si les soins nécessités par sa maladie ne peuvent être prodigués à la maison, en consultation externe ou en hôpital de jour.
- 2 Un enfant hospitalisé a le droit d'avoir ses parents ou leur substitut auprès de lui, jour et nuit, quel que soit son âge ou son état.
- 3 On encouragera les parents à rester auprès de leur enfant et on leur offrira pour cela toutes les facilités matérielles, sans que cela entraîne un supplément financier ou une perte de salaire. On informera les parents sur les règles de vie et les modes de faire propres au service afin qu'ils participent activement aux soins de leur enfant.
- 4 Les enfants et leurs parents ont le droit de recevoir une information sur la maladie et les soins, adaptée à leur âge et leur compréhension, afin de participer aux décisions les concernant.
- 5 On évitera tout examen ou traitement qui n'est pas indispensable. On essaiera de réduire au minimum les agressions physiques ou émotionnelles et la douleur.
- 6 Les enfants ne doivent pas être admis dans les services adultes. Ils doivent être réunis par groupes d'âge pour bénéficier de jeux, loisirs, activités éducatives, adaptés à leur âge, en toute sécurité. Leurs visiteurs doivent être acceptés sans limite d'âge.
- 7 L'hôpital doit fournir aux enfants un environnement correspondant à leurs besoins physiques, affectifs et éducatifs tant sur le plan de l'équipement que du personnel et de la sécurité.
- 8 L'équipe soignante doit être formée à répondre aux besoins psychologiques et émotionnels des enfants et de leur famille.
- 9 L'équipe soignante doit être organisée de façon à assurer une continuité dans les soins à chaque enfant.
- 10 L'intimité de chaque enfant doit être respectée. Il doit être traité avec tact et compréhension en toute circonstance.

PÔLE FEMME-ENFANT

DÉPARTEMENT DE PÉDIATRIE • SERVICE DE CHIRURGIE PÉDIATRIQUE
CONSULTATIONS ET UNITÉ D'HOSPITALISATION

HÔPITAL SUD

16, boulevard de Bulgarie • 35203 Rennes cedex 2

•
Consultations externes
02 99 26 59 30

•
Unité de surveillance continue
Tél. : 02 99 28 43 21
puis demander l'USC de chirurgie pédiatrique

•
Unité d'hospitalisation conventionnelle
Tél. : 02 99 26 59 33 ou 02 99 26 59 53